

PROCÈS VERBAL

de la séance du

JEUDI 20 DECEMBRE 2018

à 18 H 30

au Grand Salon de l'Hôtel de Ville

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 20 Décembre 2018 à 18 H 30
au Grand Salon de l'Hôtel de Ville

AFFICHAGE INTÉRIEUR

Séance ouverte sous la présidence de Monsieur Michel HEINRICH, Maire, en présence des Conseillers Municipaux :

Mesdames et Messieurs NARDIN, DEL GÉNINI, GRASSER, DEAU, ANDRÈS, JEANDEL-JEANPIERRE, CRAVOISY, PETIT, CANTÉRI, ADAM, VALENTIN, MORETTON, CROISILLE, EYMANN, PICARD, NOËL, LIÉNARD, THIÉBAUT, JOURDAIN, BRAUN, COURTOIS, MULLER, LABAT, RAFIKI, SCAGLIANI, PONS, MOINAUX, ABEL, BINAMÉ, ROBINOT, LACOUR.

EXCUSÉS :

Mme SERIEYS
M. CROISILLE (sorti au point 3/8.1)
Mme FRANÇOIS
Mme DUMONTIER
M. VIRY
Mme DENNINGER-ARNOUX
M. BEN OMRANE (arrivé au point 2/7)
Mme LEROY

Pouvoir à M. CRAVOISY
Pouvoir à M. ANDRÈS
Pouvoir à M. GRASSER
Pouvoir à M. NARDIN
Pouvoir à M. HEINRICH
Pouvoir à Mme JEANDEL-JEANPIERRE
Pouvoir à Mme DEAU
Pouvoir à M. ROBINOT

ABSENT :

Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Christophe PETIT

➤ Le Procès-Verbal de la séance du 15 Novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Bon pour affichage **le 7 janvier 2019**

Le Maire,



Michel HEINRICH

1 - COMMUNICATION DE DÉCISIONS

SANS OBSERVATIONS

En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 29 mars 2014, complétée par la délibération du 15 décembre 2016, autorisant Monsieur le Maire à traiter les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :

⇒ A l'Établissement de tarifs (alinéa 2°) :

- Fixant les prix de remplacement du matériel mis à la disposition des associations, en cas de non restitution ou de destruction.
- Fixant le tarif horaire relatif aux prestations techniques réalisées par la ville pour le compte de la Souris Verte à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Fixant les tarifs de location pour la mise à disposition par la ville de toilettes sèches mobiles.
- Fixant le tarif horaire de la garderie pour « ma p'tite garderie de centre-ville ».

⇒ À l'Établissement d'un contrat de prêt (alinéa 3°) :

- Avec ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, pour des opérations d'échanges de conditions d'intérêts.

⇒ A l'Établissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4°) :

- Avec la Société Pierre LAMBERT, pour la réfection des toilettes de l'école maternelle Louis Pergaud.
- Avec le groupement SEA société d'Expertise et d'Accompagnement/SAS PROTECTAS, pour une mission d'expertise suite aux événements climatiques du 28 mai dernier.
- Avec la Société AB SECURITE, pour l'installation d'un système de sécurité incendie (alarme) à la Basilique Saint-Maurice.

- Avec les Sociétés AB SECURITÉ, MENIL RENOV, ID VERDE, PASQUEREAU, SNEE et EIFFAGE ENERGIE, pour divers travaux de sécurisation dans les écoles.
- Avec la Société ACCORSI Jonathan et Frères, pour des travaux d'aménagement de bureaux à l'Hôtel de Ville.
- Avec la Société ENGIE COFELY, pour la remise en fonctionnement de la chaufferie de l'ancienne Trésorerie rue d'Ambrail, suite à un sinistre.
- Avec la Société JOST, pour le remplacement de vitres et de couvertures des serres de production florale.
- Avec les Sociétés TECHNOMAG/ACTUEL PHARM et PORTALP, pour des travaux d'aménagement de l'accueil au Centre Communal d'Action Sociale.
- Avec le Cabinet CLERGET, pour la réalisation d'un plan topographique de la rue de la Quarante Semaine.
- Avec la Société IPE AIR, pour des travaux d'isolation et d'étanchéité de la toiture terrasse de la Maison des Sports.
- Avec la Société HENRY, pour la fourniture de corbeilles à papiers.
- Avec la Société LES PEINTURES RÉUNIES, pour des travaux de ravalement d'une façade au Musée de l'Image.
- Avec la Société LES PEINTURES RÉUNIES, pour la pose d'un revêtement de sol au restaurant du groupe scolaire Paul-Emile Victor.
- Avec la Société CLEMENTZ MOTOCULTURE, pour la fourniture d'une tondeuse autoportée.
- Avec la Société BONINI, pour la réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement des Rues du Bambois et de Bezonfosse.
- Avec la Société EUROVIA ALSACE-LORRAINE, pour les travaux d'aménagement du parking du Palais de Justice, Rue Lormont, dans le cadre de la requalification du centre historique d'Épinal.

- Avec la Société Mario MAGGIO, pour la réhabilitation d'escaliers au Parc du Château.
- Avec les Sociétés CPIS, Denis LÉONARD et AVENIR TOITURES VOSGES, pour un avenant au marché de travaux pour l'entretien des bâtiments communaux.
- Avec la Société CPIS, pour des travaux d'étanchéité de toiture au stand de tir rue des Forts.
- Avec la Société LEBLANC, pour la fourniture d'illuminations
- Avec la Société TRAPDID-BIGONI, pour un avenant au marché de travaux pour l'enfouissement des réseaux et de requalification de voirie pour la Rue Abel Ferry.
- Avec la Société RAY, pour un avenant au marché de travaux pour le renouvellement des réseaux de la Rue de Laufromont.
- Avec le Groupement URBICUS, SEFIBA, BLD WATERDESIGN, pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création d'un espace ludique Places de l'Âtre et Edmond Henry.
- Avec la Société BÂTI 3000, pour un avenant au marché de travaux dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire Ambrail.
- Avec l'ADMR, pour une prestation de services pour la garderie du centre-ville d'Épinal.

⇒ A l'Établissement de conventions de louage ou de mise à disposition de locaux (alinéa 5°) :

- Au profit du Comité d'Initiative des Quartiers de l'Ouest Spinalien, pour la mise à disposition de locaux à la Maison de Courcy sise 1, Rue Marvingt.
- Au profit de l'Association « Zinc Grenadine », pour la mise à disposition de locaux à la Maison des Associations, Rue du Général Haxo.

⇒ À la création, modification ou suppression de régies comptables (alinéa 7°) :

- Pour l'abrogation de la régie d'avances de la Direction Générale des Services.
- Pour la création d'une régie de recettes dans le cadre de la mise en œuvre de « ma p'tite garderie du centre-ville ».

⇒ Au règlement des honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (alinéa 11°) :

- Avec la SCP SYNERGIE AVOCATS, pour le règlement d'honoraires dans le cadre de l'affaire Commune Epinal/C SAHRAOUI.
- Avec la SCP GASSMANN, PEPE et GILLES, pour le règlement d'honoraires pour la réalisation d'un état des lieux dans le cadre de la mise à disposition des locaux de l'ancien LIDL pour la semaine fédérale de cyclotourisme.

⇒ À la demande d'attribution de subventions par tout organisme financeur (alinéa 26°) :

- Auprès du Conseil Départemental des Vosges, pour les travaux de réfection de la route de Jeuxy et de la rue Léon Blum.

2 – DIRECTION GÉNÉRALE

Rapports de M. HEINRICH

2/1 – Avenant à la maîtrise d’ouvrage déléguée de l’Opération Programmée de l’Amélioration de l’Habitat et du Renouvellement Urbain

Le Conseil Municipal a approuvé l’avenant n° 1 à la convention de maîtrise d’ouvrage déléguée de l’OPAH-RU relatif à la participation financière de la Communauté d’Agglomération d’Épinal, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document y afférent.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ

2/2 – Convention opérationnelle d’intervention tripartite avec Action Logement

Le Conseil Municipal a approuvé la convention opérationnelle d’intervention tripartite avec Action Logement et la Communauté d’Agglomération d’Épinal visant à valoriser la restructuration d’immeubles stratégiques en centre-ville, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ

2/3 – Communauté d’Agglomération d’Épinal

2/3.1 – Projet de schéma de mutualisation des services

Le Conseil Municipal a approuvé le projet de schéma de mutualisation des services avec la Communauté d’Agglomération d’Épinal.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ

2/3.2 – Conventions de mutualisation des services

Le Conseil Municipal a approuvé les conventions de mutualisation des services avec la Communauté d’Agglomération d’Épinal, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes, et tout document y afférent.

ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ

Rapport de M. HEINRICH

**2/3.3 – Transfert de la compétence
« contribution au budget du Service
Départemental d'Incendie et de
Secours »**

Le Conseil Municipal a approuvé le transfert de la compétence relative à la contribution financière au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapports de M. NARDIN

**2/4 – Comptes rendus annuels de la ZAC
de Laufromont**

Le Conseil Municipal a approuvé les comptes rendus annuels de la ZAC de Laufromont établis par la SOLOREM, concessionnaire de la zone, pour les années 2016 et 2017.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2/5 – ZAC de Courcy

2/5.1 – Comptes rendus annuels

Le Conseil Municipal a approuvé les comptes rendus annuels de la ZAC de Courcy établis par la Société d'Équipement du Bassin Lorrain, concessionnaire de la zone, pour les années 2016 et 2017.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**2/5.2 – Avenant à la concession
d'aménagement**

Le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 7 à la concession d'aménagement avec la Société d'Équipement du Bassin Lorrain, destiné à proroger la durée de cette dernière jusqu'au 31 décembre 2020, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**2/6 – Délégation des services publics
locaux**

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication des rapports annuels d'activité de l'exercice 2017 relatifs à l'exploitation des services publics locaux délégués suivants :

Le Conseil Municipal a pris acte
de la communication des
rapports de délégation des
services publics locaux

Rapport de Mme ADAM

2/6.1 – Le crématorium

Rapport de Mme JEANDEL-JEANPIERRE

**2/6.2 – La restauration scolaire et
municipale**

Rapport de Mme DEL GÉNINI

**2/6.3 – L'exploitation touristique et fluviale
du Port d'Épinal**

Rapports de M. CRAVOISY

2/6.4 – La distribution de gaz naturel

2/6.5 – Le chauffage urbain

Rapport de M. NARDIN

2/6.6 – La gestion du stationnement payant

Rapport de M. ANDRÈS

2/6.7 – L'exploitation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Rapport de M. HEINRICH

2/7 – Avenant n° 10 à la convention de délégation de service public du stationnement payant

Le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 10 à la convention de délégation du service public du stationnement payant avec la Société Q-PARK relatif à la pérennisation du dispositif accordant 20 minutes gratuites sur voirie, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document y afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapport de M. NARDIN

2/8 – Avenant au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif

Le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif avec la Société SUEZ relatif à l'ajustement du périmètre du contrat, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapport de M. ANDRÈS

2/9 – Versement de subvention

Le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € au profit de l'Association « Les Croqueurs de Pommes » pour la mise en place d'un verger.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3 – AFFAIRES FINANCIÈRES

Rapport de M. CRAVOISY

3/1 – Décision Modificative

Le Conseil Municipal a approuvé la décision modificative au budget consistant à divers ajustements de fin d'année et notamment d'écritures comptables.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3/2 – Neutralisation des amortissements

Le Conseil Municipal a approuvé la neutralisation des amortissements.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3/3 – Fixation des participations définitives entre budgets annexes TVA et budget principal au titre de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal a approuvé la fixation des participations définitives entre budgets annexes TVA et budget principal au titre de l'exercice 2018.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3/4 – Garantie d'emprunt de la commune d'Épinal au profit de la société SCI Groupe SOS Séniors

Le Conseil Municipal a approuvé le maintien de la garantie consentie au profit de la société SCI Groupe SOS Séniors, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3/5 – Suspension de pénalités

Le Conseil Municipal a accordé la suspension des pénalités à la Société TOUT'IMMO consécutive à un report de recouvrement, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3/6 – Transfert du budget Forêt

Le Conseil Municipal a approuvé le transfert du Budget annexe Forêt au Budget Principal.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3/7 – Dissolution du budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal a approuvé la dissolution du Budget annexe assainissement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3/8 – Vote du Budget Primitif 2019

3/8.1 – Reprise sur la provision constituée pour réduction des aides publiques reçues

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapports M. CRAVOISY

3/8.2 – Budget Principal

ADOPTÉ

avec 5 abstentions :

Mesdames ABEL – LEROY

Messieurs MOINAUX – ROBINOT –

BINAMÉ

avec 1 voix contre :

Monsieur LACOUR

Budgets Annexes :

Rapports de M. CRAVOISY

3/8.3 – Budget T.V.A. – Gestion des Salles

ADOPTÉ

avec 5 abstentions :
Mesdames ABEL – LEROY
Messieurs MOINAUX –
ROBINOT – BINAMÉ

avec 1 voix contre :
Monsieur LACOUR

3/8.4 – Budget T.V.A. – Locations Commerciales

ADOPTÉ

avec 5 abstentions :
Mesdames ABEL – LEROY
Messieurs MOINAUX – ROBINOT –
BINAMÉ

avec 1 voix contre :
Monsieur LACOUR

Rapport de Mme CANTÉRI

3/8.5 – Budget T.V.A. – Eau

ADOPTÉ

avec 5 abstentions :
Mesdames ABEL – LEROY
Messieurs MOINAUX – ROBINOT –
BINAMÉ

avec 1 voix contre :
Monsieur LACOUR

4 – AFFAIRES TECHNIQUES

Rapport de M. NARDIN

4/1 – Constitution d'un fonds de concours

Le Conseil Municipal a approuvé la constitution d'un fonds de concours avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal, fixant la participation de la Ville pour la création d'un giratoire sur la RD11, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapport de M. ANDRÈS

4/2 – Entretien des espaces verts de la Préfecture des Vosges

Le Conseil Municipal a approuvé la convention relative à une prestation d'entretien des espaces verts de la Préfecture des Vosges, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapport de M. CRAVOISY

4/3 – Avenant de prolongation de délai pour la fourniture d'énergie

Le Conseil Municipal a approuvé la convention relative au contrat de fourniture d'énergie avec Electricité De France, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5 – AFFAIRES GÉNÉRALES ET ÉCONOMIQUES

Rapport de M. VALENTIN

5/1 – Forêts communales : Etat d'assiettes des coupes de l'exercice 2019

Le Conseil Municipal a approuvé l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2019 et la désignation de produits de l'exercice 2019 en Forêts communales d'Épinal, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5/2 – Cessions

Rapport de M. CRAVOISY

5/2.1 – Centre Hospitalier Emile Durkheim

Le Conseil Municipal a approuvé la cession de la parcelle communale cadastrée AZ566 d'une contenance de 2.647 m², au profit du Centre Hospitalier Emile Durkheim, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapport de M. NARDIN

5/2.2 – SEBL au profit des Constructeurs du Bois

Le Conseil Municipal a approuvé la modification des conditions de cessions de terrains par la Société d'Équipement du Bassin Lorrain au profit des Constructeurs du Bois, portant sur l'échelonnement du prix d'acquisition, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5/3 – Société d'Économie Mixte de développement économique et d'aménagement d'Épinal-Golbey et de sa Région

Rapports de M. HEINRICH et M. NARDIN

5/3.1 – Rapport d'activité

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du rapport d'activité 2017 de la Société d'Économie Mixte de développement économique et d'aménagement d'Épinal-Golbey et de sa région.

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du rapport d'activité

Ne prennent pas part au vote :
M. HEINRICH - M. EYMANN -
M. VIRY - M. MOINAUX

Rapports de M. HEINRICH et M. NARDIN

5/3.2 – Entrée au capital de la Société QWANT

Le Conseil Municipal a autorisé la Société d'Economie Mixte de développement économique et d'aménagement d'Épinal-Golbey et de sa région à entrer au capital de la Société QWANT, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ AVEC
2 voix contre
M. JOURDAIN – Mme RAFIKI

Avec 2 abstentions
M. ROBINOT et Mme LEROY

Ne prennent pas part au vote :
M. HEINRICH - M. EYMANN -
M. VIRY - M. MOINAUX

6 – AFFAIRES SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE

Rapport de M. HEINRICH

6/1 – Versement de subventions

Le Conseil Municipal a approuvé le versement de subventions exceptionnelles au profit des associations et organismes suivants :

6/1.1 – Subvention dans le cadre de la Fête du Sport

- Association Ambition Spinalienne Omnisports Insertion, pour un montant de 3.000 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6/1.2 – Subventions dans le cadre des trophées citoyens aux organismes suivants :

- France Bénévolat, associé à l'Association Jeunesse et Cultures, pour un montant de 5.000 € dédié au 1^{er} prix pour le projet « Le bénévolat forme la jeunesse » ;
- SAS Football, associé à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Épinal pour un montant de 2.500 € dédié au 2^{ème} prix pour le projet « Votre sécurité est notre priorité » ;
- France Parkinson 88, associé à l'Association Ambition Spinalienne Omnisports Insertion, pour un montant de 2.500 € dédié au 2^{ème} prix (ex-aequo) pour le projet « activités physiques et maladie de Parkinson ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote :
M. VIRY – Mme DUMONTIER

7 – AFFAIRES SCOLAIRES

Rapports de Mme JEANDEL-JEANPIERRE

7/1 – Versement de subventions aux coopératives scolaires

Le Conseil Municipal a approuvé le versement de subventions aux coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires d'Épinal pour un montant total de 64.742 € pour l'année 2019.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7/2 – Convention d'objectifs avec l'ODCVL

Le Conseil Municipal a approuvé la convention d'objectifs avec la Société Coopérative d'Intérêts Collectifs Office des Centres de Vacances et de Loisirs (SCIC - ODCVL) précisant les prix de journée des classes nature 2019 et fixant la participation de la Ville d'Épinal.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8 – ANIMATION ET PROMOTION

Rapport de Mme DEL GÉNINI

8/1 – Versement de subventions

Le Conseil Municipal a approuvé le versement de subventions d'accompagnement pour la location de salles ou matériels au Centre des Congrès au profit des associations spinaliennes suivantes :

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- Ligue contre le cancer, pour un montant 1.344 € pour l'organisation d'une cérémonie de remerciements, qui s'est tenue le 23 novembre 2018 ;

9 – AFFAIRES CULTURELLES

Rapport de M. PETIT

9/1 – Atelier Jean-Paul Marchal

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention dans le cadre de l'installation de l'atelier d'imprimerie « Jean-Paul Marchal » au Musée de l'Image, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

10 – AFFAIRES SOCIALES

Rapports de Mme DEAU

10/1 – Adhésion à l'Association de la Croix Rouge Française

Le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la Ville d'Épinal à l'Association de la Croix Rouge Française, et de porter le montant de la participation annuelle à 200 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

10/2 – Avenant à la convention d'objectifs avec le centre d'activités Léo Lagrange

Le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue pour la période 2017-2019 avec le Centre d'activités Léo Lagrange, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

10/3 – Régie des Quartiers d'Épinal

Le Conseil Municipal a approuvé la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec la Régie des Quartiers d'Épinal, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
Monsieur MORETTON ne prend pas part au vote

10/4 – Convention avec le Conseil Départemental des Vosges et l'association Jeunesse et Cultures

Le Conseil Municipal a approuvé la convention avec le Conseil Départemental des Vosges et l'association Jeunesse et Cultures, relative aux contributions respectives des contractants pour la mise en place des actions de prévention spécialisée pour l'année 2019, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
Monsieur VIRY ne prend pas part au vote

10/5 – Versement de subvention

Le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une subvention à l'association Jeunesse et Cultures pour l'organisation des Ateliers Manuels Pédagogiques 2018.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
Monsieur VIRY ne prend pas part au vote

11 – PERSONNEL

11/1 – Convention relative à la Médecine du travail

Le Conseil Municipal a approuvé la convention avec la société Ensemble Pour la Santé Au Travail (EPSAT) pour la mise à disposition d'un service de médecine du travail, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapports de Mme DEAU

11/2 – Remise gracieuse

Le Conseil Municipal a approuvé la remise gracieuse sollicitée par les héritiers d'un agent décédé, et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11/3 – Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal a pris acte de la modification du tableau des effectifs.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11/4 – Déplacement des élus

Le Conseil Municipal a approuvé la liste des élus bénéficiant d'un remboursement au titre de leurs déplacements spéciaux.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



SERVICE : **DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

CONSEIL MUNICIPAL DU : 20 Décembre 2018

COMMUNICATION DE DÉCISIONS

RAPPORT DE Monsieur le Maire

1 - COMMUNICATION DE DÉCISIONS

En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 29 mars 2014, complétée par la délibération du 15 décembre 2016, autorisant Monsieur le Maire à traiter les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :

⇒ A l'Établissement de tarifs (alinéa 2°) :

- Fixant les différents prix de remplacement du matériel mis à la disposition des associations, en cas de non restitution ou de destruction.
- Fixant à 27,30 € HT le tarif horaire relatif aux prestations techniques réalisées par la ville pour le compte de la Souris Verte à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Fixant les différents tarifs de location pour la mise à disposition de toilettes sèches mobiles.
- Fixant le tarif horaire de garde par enfant à 3 € pour « ma p'tite garderie de centre-ville ».

⇒ À l'Établissement d'un contrat de prêt (alinéa 3°) :

- Avec ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, pour des opérations d'échanges de conditions d'intérêts.

⇒ A l'Établissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4°) :

- Avec la Société Pierre LAMBERT, pour la réfection des toilettes de l'école maternelle Louis Pergaud, pour un montant 7.755 € TTC.

- Avec le groupement SEA Société d'Expertise et d'Accompagnement/SAS PROTECTAS, pour une mission d'expertise suite aux événements climatiques du 28 mai dernier.
- Avec la Société AB SECURITE, pour l'installation d'un système de sécurité incendie (alarme) à la Basilique Saint-Maurice, pour un montant de 5.069 € TTC.
- Avec les Sociétés AB SECURITÉ, MENIL RENOV, ID VERDE, PASQUEREAU, SNEE et EIFFAGE ENERGIE, pour divers travaux de sécurisation dans les écoles, pour un montant total de 132.022 € TTC.
- Avec la Société ACCORSI Jonathan et Frères, pour des travaux d'aménagement de bureaux à l'Hôtel de Ville, pour un montant total de 8.673 € TTC.
- Avec la Société ENGIE COFELY, pour la remise en fonctionnement de la chaufferie de l'ancienne Trésorerie rue d'Ambrail, suite à un sinistre, pour un montant de 22.623 € TTC.
- Avec la Société JOST, pour le remplacement de vitres et de couvertures des serres de production florale, pour un montant total de 42.420 € TTC.
- Avec les Sociétés TECHNOMAG/ACTUEL PHARM et PORTALP, pour des travaux d'aménagement de l'accueil au Centre Communal d'Action Sociale, pour un montant total de 40.195 € TTC.
- Avec le Cabinet CLERGET, pour la réalisation d'un plan topographique de la rue de la Quarante Semaine, pour un montant de 882 € TTC.
- Avec la Société IPE AIR, pour des travaux d'isolation et d'étanchéité de la toiture terrasse de la Maison des Sports, pour un montant de 19.880 € TTC.
- Avec la Société HENRY, pour la fourniture de corbeilles à papiers, pour un montant de 5.171 € TTC.
- Avec la Société LES PEINTURES RÉUNIES, pour des travaux de ravalement d'une façade au Musée de l'Image, pour un montant de 13.632 € TTC.
- Avec la Société LES PEINTURES RÉUNIES, pour la pose d'un revêtement de sol au restaurant du groupe scolaire Paul-Emile Victor, pour un montant de 6.006 € TTC.
- Avec la Société CLEMENTZ MOTOCULTURE, pour la fourniture d'une tondeuse autoportée, pour un montant de 33.638 € TTC.
- Avec la Société BONINI, pour la réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement des Rues du Bambois et de Bezonfosse, pour un montant total de 216.226 € TTC.

- Avec la Société EUROVIA ALSACE-LORRAINE, pour les travaux d'aménagement du parking du Palais de Justice, Rue Lormont, dans le cadre de la requalification du centre historique d'Épinal, pour un montant de 131.197 € TTC.
- Avec la Société Mario MAGGIO, pour la réhabilitation d'escaliers du Parc du Château, pour un montant de 27.000 € TTC.
- Avec les Sociétés CPIS, Denis LÉONARD et AVENIR TOITURES VOSGES, pour un avenant au marché de travaux pour l'entretien des bâtiments communaux, pour un montant en plus-value de 10.500 € TTC.
- Avec la Société CPIS, pour des travaux d'étanchéité de la toiture du stand de tir rue des Forts, pour un montant de 9.911 € TTC.
- Avec la Société LEBLANC, pour la fourniture d'illuminations, pour un montant de 10.106 € TTC.
- Avec la Société TRAPDID-BIGONI, pour un avenant au marché de travaux pour l'enfouissement des réseaux et de requalification de voirie Rue Abel Ferry, pour un montant en plus-value de 20.256 € TTC.
- Avec la Société RAY, pour un avenant au marché de travaux pour le renouvellement des réseaux de la Rue de Laufromont, pour un montant en plus-value de 30.955 € TTC.
- Avec le Groupement URBICUS, SEFIBA, BLD WATERDESIGN, pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création d'un espace ludique, Places de l'Âtre et Edmond Henry, pour un montant de 28.785 € TTC.
- Avec la Société BÂTI 3000, pour un avenant au marché de travaux dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire Ambrail, pour un montant en plus-value de 3.672 € TTC.
- Avec l'ADMR, pour une prestation de services pour la garderie de centre-ville d'Épinal, pour un montant de 41.745 € TTC.

⇒ A l'Etablissement de conventions de louage ou de mise à disposition de locaux (alinéa 5°) :

- Au profit du Comité d'Initiative des Quartiers de l'Ouest Spinalien, pour la mise à disposition de locaux, à titre gratuit, à la Maison de Courcy sise 1, Rue Marvingt.
- Au profit de l'Association « Zinc Grenadine », pour la mise à disposition de locaux, à titre gratuit, à la Maison des Associations, Rue du Général Haxo.

⇒ **À la création, modification ou suppression de régies comptables (alinéa 7°) :**

- Pour l'abrogation de la régie d'avances de la Direction Générale des Services.
- Pour la création d'une régie de recettes dans le cadre de la mise en œuvre de « ma p'tite garderie du centre-ville ».

⇒ **Au règlement des honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (alinéa 11°) :**

- Avec la SCP SYNERGIE AVOCATS, pour le règlement d'honoraires dans le cadre de l'affaire Commune Epinal/C SAHRAOUI, pour un montant de 480 € TTC.
- Avec la SCP GASSMANN, PEPE et GILLES, pour le règlement d'honoraires pour la réalisation d'un état des lieux dans le cadre de la mise à disposition des locaux de l'ancien LIDL pour la semaine fédérale de cyclotourisme, pour un montant de 475 € TTC.

⇒ **À la demande d'attribution de subventions par tout organisme financeur (alinéa 26°) :**

- Auprès du Conseil Départemental des Vosges, pour les travaux de réfection de la route de Jeuxy et de la rue Léon Blum.

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

AVENANT A LA MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE DE L'OPERATION PROGRAMMEE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération d'Epinal du 11 décembre 2017 approuvant la convention initiale et celle du 10 décembre 2018 approuvant son avenant n°1,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 décembre 2017 approuvant la convention initiale,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Déplacements et Aménagements Urbains, et Urbanisme du 12 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention initiale relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage, entre la Communauté d'Agglomération d'Épinal et la Ville d'Épinal, pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du centre-ville d'Épinal.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal l'avenant correspondant et tout acte afférent.

D'IMPUTER les recettes correspondantes sur les lignes budgétaires prévues à cet effet.

<p>Acte transmis au contrôle de légalité le</p> <p>26 DEC. 2018</p> <p>Ville d'Epinal Secrétariat des Assemblées</p>
--



Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

CONVENTION OPERATIONNELLE D'INTERVENTION TRIPARTITE AVEC ACTION LOGEMENT

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Vu le projet de convention tripartite avec le groupe Action Logement et la Communauté d'Agglomération d'Épinal,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la convention tripartite avec le groupe Action Logement et la Communauté d'Agglomération d'Épinal relative au programme « Action cœur de Ville ».

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le groupe Action Logement et la Communauté d'Agglomération d'Épinal ladite convention et tout document afférent à ce dossier.



Pour extrait conforme,
Le Maire

Acte transmis au contrôle de
légalité le

26 DEC. 2018

Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,
Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT*

**PROJET DE SCHÉMA DE MUTUALISATION DES SERVICES AVEC
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL**

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Vu l'article L5211-39-1 du Code général des Collectivités Territoriales relatif au schéma de mutualisation des services,

Vu l'article 74 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république et relative au délai d'approbation du rapport relatif aux mutualisations et du projet de schéma,

Considérant l'obligation légale s'imposant aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale d'adopter un schéma de mutualisation des services,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'EMETTRE un avis favorable au projet de schéma de mutualisation des services présenté par la Communauté d'Agglomération d'Epinal.



Pour extrait conforme,
Le Maire



VILLE



D'ÉPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

**CONVENTIONS DE MUTUALISATION DES SERVICES COMMUNS ET
DES PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL**

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal, les conventions afférentes aux mutualisations des services communs et des prestations de services.

D'IMPUTER les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,
Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT*

TRANSFERT DE LA COMPETENCE
« CONTRIBUTION AU BUDGET DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS»

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu la loi n°2015-991 du 9 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu les articles L.1424-35 et L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le transfert de la compétence « contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours » à la Communauté d'Agglomération d'Epinal au titre de ses compétences facultatives.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

Acte transmis au contrôle de légalité le

26 DEC. 2018

Ville d'Epinal Secrétariat des Assemblées


 Pour extrait conforme,
 Le Maire,



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

ZAC DE LAUFROMONT
APPROBATION DES COMPTES RENDUS ANNUELS À LA
COLLECTIVITÉ 2016 ET 2017

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Vu, notamment, les comptes rendus annuels et les états consolidés des dépenses et recettes de la ZAC de Laufromont transmis par la SOLOREM, concessionnaire de la ZAC, au titre des années 2016 et 2017,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER les comptes rendus annuels annexés à la présente délibération, au titre des années 2016 et 2017, par la SOLOREM, concessionnaire de la ZAC de Laufromont.

DE PRENDRE ACTE du bilan actualisé au 31 décembre 2016 qui s'équilibrait à la somme de 21.703.033 € HT, intégrant le rachat des équipements par la Ville d'Épinal pour un montant de 4.027.248 € HT.

D'ADOPTER le bilan actualisé au 31 décembre 2017 qui s'équilibre à la somme de 21.715.652 € HT, intégrant le rachat des équipements par la Ville d'Épinal pour un montant de 4.035.276 € HT.

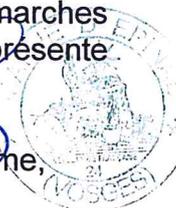
D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à prendre toute décision se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Acte transmis au contrôle de
légalité le

26 DEC. 2018

Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées

Pour extrait conforme,
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

ZAC DE COURCY APPROBATION DES COMPTES RENDUS ANNUELS A LA COLLECTIVITÉ POUR 2016 ET 2017

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Vu les comptes rendus annuels 2016 et 2017, les états consolidés des dépenses et recettes de la ZAC de Courcy transmis par la Société d'Équipement du Bassin Lorrain (SEBL), concessionnaire de la zone,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER les comptes rendus annuels annexés à la présente délibération, au titre des années 2016 et 2017, par la SEBL, concessionnaire de la ZAC de Courcy, et toutes les pièces s'y rapportant

DE PRENDRE ACTE du bilan actualisé qui s'établi à 5.296.489 € HT au 31 décembre 2016 et à 5.284.480 € HT au 31 décembre 2017.


 Pour extrait conforme
 Le Maire



Acte transmis au contrôle de
légalité le

26 DEC. 2018

Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

ZAC DE COURCY AVENANT N°7 À LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Vu le projet d'avenant n°7 à la concession d'aménagement avec la Société d'Équipement du Bassin Lorrain (SEBL) dans le cadre de la réalisation de la ZAC de Courcy,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

DE PRENDRE ACTE de la nécessité de proroger la durée de la concession d'aménagement avec la SEBL dans le cadre de la réalisation de la ZAC de Courcy afin de permettre, notamment, de conclure certains travaux de parachèvement et de poursuivre les cessions des terrains destinés à être bâtis.

D'APPROUVER, l'avenant n° 7 à la concession d'aménagement qui est destiné à proroger la durée de cette dernière jusqu'au 31 décembre 2020.

D'AUTORISER, Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°7 correspondant et à signer, tout acte et tout document se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision.

Acte transmis au contrôle de
légalité le

26 DEC. 2018

Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées

Pour extrait conforme
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : -

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC CRÉMATORIUM RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Lydie ADAM, Adjointe au Maire,

Vu l'article L. 1411-3 et L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation du rapport d'activité relatif à l'exploitation du Crématorium en Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

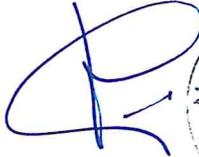
DÉCIDE :

DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'activité de l'année 2017 de la délégation de service public relatif à l'exploitation du Crématorium transmis par la Société OGF.

Acte transmis au contrôle de
légalité le

26 DEC. 2018

Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées



 Pour extrait conforme,
 Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : -

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, Adjointe au Maire,

Vu l'article L. 1411-3 et L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation du rapport d'activité relatif au service de restauration scolaire et municipale en Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'activité de l'année 2017 de la délégation de service public relatif au service de restauration scolaire et municipale transmis par la Société « ELIOR restauration ».

Acte transmis au contrôle de
légalité le

26 DEC. 2018

Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées

Pour extrait conforme
Le Maire



VILLE



D'ÉPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : -

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
PORT DE PLAISANCE D'ÉPINAL
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Elisabeth DEL GENINI, Adjointe au Maire,

Vu l'article L. 1411-3 et L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation du rapport d'activité relatif à l'exploitation touristique et fluviale du Port de Plaisance d'Épinal en Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'activité de l'année 2017 de la délégation de service public relatif à l'exploitation touristique et fluviale du Port de Plaisance d'Épinal transmis par la Société La Capitainerie.



Pour extrait conforme
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : -

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
DISTRIBUTION DU GAZ
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'article L. 1411-3 et L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation du rapport d'activité relatif à la distribution du gaz en Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'activité de l'année 2017 de la délégation de service public relatif à la distribution de gaz transmis par Gaz réseau Distribution France (filiale de Gaz De France).



Pour extrait conforme
Le Maire

Acte transmis au contrôle de
légalité le

26 DEC. 2018

Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées

VILLE



D'ÉPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : -

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
CHAUFFAGE URBAIN
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'article L. 1411-3 et L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation du rapport d'activité relatif à l'exploitation du réseau de chaleur de la Ville d'Épinal en Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'activité de l'année 2017 de la délégation de service public relatif à l'exploitation du réseau de chaleur de la Ville d'Épinal transmis par la Société Épinal Énergies & Environnement.




Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : -

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC STATIONNEMENT PAYANT MUNICIPAL RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Adjoint au Maire,

Vu l'article L. 1411-3 et L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation du rapport d'activité relatif à l'exploitation et la gestion des services et équipements du stationnement public de la Ville d'Épinal en Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'activité de l'année 2017 de la délégation de service public relatif à l'exploitation et la gestion des services et équipements du stationnement public de la Ville d'Épinal transmis par la Société Q-PARK.

Acte transmis au contrôle de
légalité le

26 DEC. 2018

Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées



Pour extrait conforme
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : -

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

COMPTES-RENDUS D'ACTIVITÉ EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT- EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Dominique ANDRÈS, Adjoint au Maire,

Vu le décret N° 95-635 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu l'article L. 1411-3 et L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation des rapports d'activité relatifs à la production et la distribution d'eau potable et à la collecte des eaux usées transmis par la Société Suez Eau France en Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

DE PRENDRE ACTE de la communication des rapports de délégation de services publics transmis par Suez Eau France, des annexes et des rapports de présentation sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2017.

Acte transmis au contrôle de
légalité le

26 DEC. 2018

Ville d'Epinal

Secrétariat des Assemblées

Pour extrait conforme
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

AVENANT N° 10 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Vu le projet d'avenant n°10 à la convention de délégation du service public du stationnement payant,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER l'avenant n° 10 à la convention de délégation du service public du stationnement payant avec la Société Q-PARK.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Société Q-PARK l'avenant n° 10 correspondant et tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire



Acte transmis au contrôle de
légalité le

26 DEC. 2018

Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,
Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT*

**AVENANT AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
PAR AFFERMAGE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Déplacements et Aménagements Urbains et Urbanisme du 12 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER l'avenant n°1 définissant les nouveaux équipements et les nouveaux prix de marché au contrat de délégation du service public pour l'assainissement collectif avec l'entreprise SUEZ.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.




 Pour extrait conforme,
 Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
À L'ASSOCIATION "LES CROQUEURS DE POMMES"****Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Dominique ANDRÈS, Adjoint au Maire,

Vu le Plan Biodiversité 2014-2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Développement Durable, Cadre de Vie, Patrimoine forestier et T.I.C. du 11 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

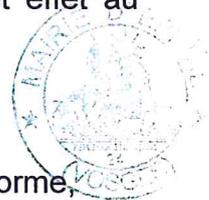
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Les Croqueurs de Pommes » pour la mise en place d'un verger.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.


Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

DÉCISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 Décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER les décisions modificatives suivantes :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Enveloppes supplémentaires pour les travaux du Centre-Ville, du Centre Multimédia, un remboursement de Taxes d'aménagement, réaffectations comptables du capital de la SEM et des redéploiements de crédits pour divers travaux.		
900-020-2313	16 190.00	
908-822-2315	100 000.00	
903-33-2316	9 252.20	
913-10226	36 041.80	
900-020-2313	-30 218.00	
902-212-2313	-210.00	
904-411-2313	-25 325.87	
908-822-2313	-43 306.00	
905-520-2315	7 544.88	
908-822-2315	-2 485.01	
914-192	263 198.00	
914-261		263 198.00
919-919		67 484.00
TOTAL INVESTISSEMENT	330 682.00	330 682.00

BUDGET PRINCIPAL**SECTION FONCTIONNEMENT**

	Dépenses	Recettes
Ajustement des enveloppes budgétaires et réaffectations comptables du capital de la SEM		
920-020-64111	-48 000.00	
922-20-64111	18 000.00	
923-30-64118	-10 000.00	
924-40-64111	20 000.00	
925-520-64111	5 000.00	
926-60-64111	10 000.00	
928-810-64111	5 000.00	
933-7391172	32 516.00	
934-675	263 198.00	
934-7761		263 198.00
933-73211		100 000.00
939-939	67 484.00	
TOTAL FONCTIONNEMENT	363 198.00	363 198.00

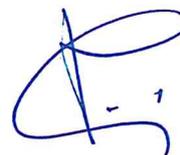
BUDGET GESTION DES SALLES**SECTION FONCTIONNEMENT**

	Dépenses	Recettes
Ajustement du résultat de fonctionnement reporté 2017		
923-314-673	45.00	
002-002	-45.00	
TOTAL FONCTIONNEMENT	0.00	0.00

Acte transmis au contrôle de
légalité le

26 DEC. 2018

Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées




Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015, modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées par les communes,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 1996 précisant la durée d'amortissement des immobilisations,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 Décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

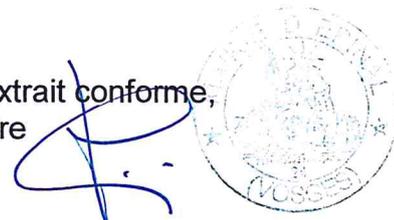
D'APPROUVER la mise en œuvre sur les budgets annexes de la Ville (Forêt, Locations Commerciales, et Gestion des Salles) la procédure de neutralisation totale des dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées, soit pour 2018 :

- Au Budget annexe Forêt, un montant de 235 510.33 €
- Au Budget annexe Locations commerciales, un montant de 31 205 €
- Au Budget Gestion des Salles, un montant de 1 731 €

D'IMPUTER les dépenses et recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget



Pour extrait conforme,
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

**FIXATION DES PARTICIPATIONS DEFINITIVES ENTRE LES
BUDGETS ANNEXES TVA ET LE BUDGET PRINCIPAL AU TITRE DE
L'EXERCICE 2018****Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission permanente du 18 décembre 2018,

Vu l'exécution du Budget Primitif 2018 des budgets Principal et annexes TVA, Locations Commerciales, Gestion des Salles,

Vu la nécessité de fixer par délibération le montant des participations pour équilibrer les budgets annexes TVA au titre de 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

DE FIXER les participations à inscrire sur le budget 2018 au compte 6521 du Budget Principal de la Ville à hauteur de :

- 1.100.000 € pour équilibrer le budget annexe 2018 Locations Commerciales
- 53.000 € pour équilibrer le budget annexe 2018 Gestion des Salles

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'ÉPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

**MAINTIEN DE GARANTIE D'EMPRUNT DE LA COMMUNE D'ÉPINAL
AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ SCI GROUPE SOS SENIORS****Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu la délibération en date du 29 novembre 2012 par laquelle la COMMUNE D'ÉPINAL a consenti à garantir, à hauteur de cent pour cent (100%), le remboursement des sommes dues au titre d'un contrat de prêt locatif social à conclure entre SOCIÉTÉ GÉNÉRALE et HOSPITALOR portant sur un montant en principal de 2 708 279 euros dans le cadre du financement de la construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'une capacité sur 60 lits - ZAC De Courcy à Epinal,

Vu la conclusion du contrat de prêt locatif social, le 10 décembre 2012, par SOCIÉTÉ GÉNÉRALE et HOSPITALOR et la COMMUNE D'ÉPINAL, pour un montant initial de 2 708 279 euros dans le cadre du financement de la construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'une capacité sur 60 lits - ZAC De Courcy à Epinal (Vosges),

Vu que la COMMUNE D'ÉPINAL intervient à la signature du contrat en qualité de garant,

Vu la décision des membres réunis en assemblée générale le 22 juin 2015 de HOSPITALOR de changer sa dénomination pour retenir « GROUPE SOS SENIORS »,

Vu le courrier en date du 8 novembre 2018 présentant la demande de maintien de garantie de la COMMUNE D'ÉPINAL au profit de la société SCI GROUPE SOS SENIORS dans le cadre de l'apport mixte immobilier par GROUPE SOS SENIORS à la société SCI GROUPE SOS SENIORS se rapportant notamment à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (E.H.P.A.D.) susvisé, Considérant que le contrat de prêt susvisé a vocation à être transféré à la société SCI GROUPE SOS SENIORS dès lors que ledit traité d'apport mixte immobilier est signé, comme le mentionne le courrier de l'association GROUPE SOS SENIORS en date du 8 novembre 2018,

Vu la date d'effet juridique prévue au plus tard le 31 mars 2019 pour la réalisation de ladite opération d'apport mixte immobilier entraînant le transfert, à effet du même jour, de ce contrat de prêt à la société SCI GROUPE SOS SENIORS, et par là même des garanties y attachées,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 Décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'ACCEPTER de maintenir, au profit de la société SCI GROUPE SOS SENIORS, la garantie consentie dans le cadre du contrat de prêt conclu le 10 décembre 2012, entre SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, GROUPE SOS SENIORS (anciennement dénommée « HOSPITALOR ») et la COMMUNE D'ÉPINAL, et dont le transfert juridique à la société SCI GROUPE SOS SENIORS est prévu au plus tard le 31 mars 2019 si les conditions requises sont réalisées, les caractéristiques principales de ce contrat de prêt étant les suivantes :

- Prêt locatif social
- Montant initial du prêt : 2 708 279 €,
- Quotité garantie par la COMMUNE D'ÉPINAL : 100 %,
- Périodicité des échéances : trimestrielle,
- Date de la dernière échéance : 10 septembre 2037,

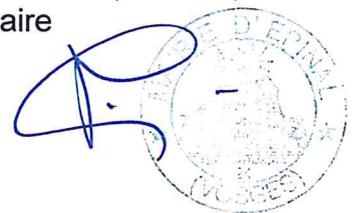
D'ENGAGER la COMMUNE D'ÉPINAL, au cas où la société SCI GROUPE SOS SENIORS, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles, à en effectuer le règlement en ses lieu et place, sur simple notification de SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce paiement,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous actes inhérents à l'application de la présente délibération, notamment la convention de transfert du contrat de prêt qui serait établie entre SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, et la société SCI GROUPE SOS SENIORS.

DE RATIFIER la convention qui fixe les conditions dans lesquelles s'exercera la garantie de la commune avec SCI GROUPE SOS SENIORS.



Pour extrait conforme,
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

SUSPENSION DE PÉNALITÉS**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu la délibération du 15 décembre 2016 modifiant les conditions de vente de l'immeuble communal sis 21-23 avenue Gambetta,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

DE SUSPENDRE, l'application des pénalités liées à la vente de l'immeuble communal sis 21-23, Avenue Gambetta, jusqu'au 31 décembre 2019 dans le cadre de la suspension de la procédure de mise en recouvrement accordée par la trésorerie.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

TRANSFERT DU BUDGET FORÊT VERS LE BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu les articles L2121-9 et L2311-5 du Code Général des Collectivité territoriales,

Vu l'instruction Budgétaire et Comptable M.14 applicable aux communes,

Considérant qu'il convient de reprendre dans le Budget Principal l'intégralité du passif, de l'actif et des résultats du Budget annexe Forêt au 1^{er} janvier 2019,

Vu l'avis favorable émis par la Commission permanente du 18 Décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'ACCEPTER :

- La suppression du Budget annexe Forêt au 31 décembre 2018,
- La reprise de l'actif, du passif et des résultats du Budget annexe Forêt dans le Budget Principal de la Commune au 1^{er} janvier 2019.

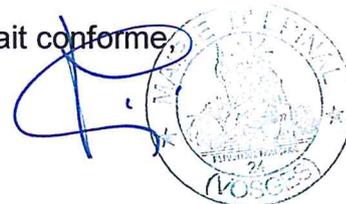
D'AUTORISER Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire, à signer toutes les pièces administratives pour la suppression du Budget annexe Forêt aux fins d'intégrer ce dernier au Budget Principal de la Commune.

Acte transmis au contrôle de
légalité le

21 DEC. 2018

Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées

Pour extrait conforme,
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 33

Excusés : 6

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu le transfert de la compétence assainissement à la Communauté d'Agglomération d'Epinal par application de la loi (article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et la loi Notre) sur l'ensemble de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu l'avis favorable émis par la Commission permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'APPROUVER la dissolution du Budget annexe Assainissement au 31 décembre 2018 et son intégration dans le budget principal de la commune,

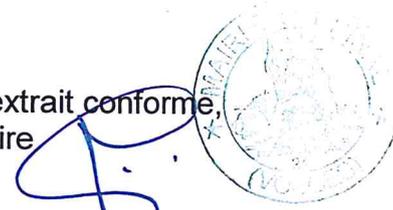
DE PRECISER que cette dissolution et ce transfert à compter du 1^{er} janvier 2019 ont pour conséquences :

- La suppression du Budget annexe Assainissement ;
- La reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du Budget Principal de la commune au terme des opérations de liquidation.

D'AUTORISER Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire, à engager toutes les démarches et à signer toutes les actes nécessaires à la dissolution du Budget annexe Assainissement.



Pour extrait conforme,
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

REPRISE SUR LA PROVISION CONSTITUÉE POUR RÉDUCTION DES AIDES PUBLIQUES REÇUES

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu l'article R2321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération du 18 décembre 2014, précisant que les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription à la section d'investissement) et constituant une provision initiale pour réduction des aides publiques reçues à hauteur 1 050 000 €,

Vu la délibération du 17 décembre 2015, constituant une provision complémentaire pour réduction des aides publiques reçues à hauteur de 100 000 €,

Considérant la nécessité d'affecter une côte part de cette provision au budget principal 2019 pour réaliser le programme d'investissement,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

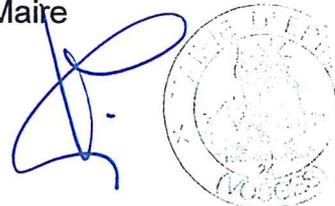
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

DE REALISER une reprise pour un montant de 850 000 € (huit cent cinquante mille euros) sur la provision constituée à hauteur de 1 150 000 € (un million cent cinquante mille euros) au titre de la réduction des aides publiques reçues.



Pour extrait conforme,
Le Maire



VILLE



D'ÉPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Adopté :

avec 1 voix contre :
M. LACOURavec 5 abstentions :
Mmes ABEL – LEROY
M. MOINAUX – ROBINOT – BINAMÉ

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2019

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
900	Services généraux des administrations publiques locales	1 639 568.00	1 162 148.27
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
901	Sécurité et salubrité publiques	5 860.00	0.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
902	Enseignement et formation	514 663.00	46 000.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
903	Culture	97 900.00	18 340.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
904	Sports et jeunesse	262 100.00	50 000.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
905	Interventions sociales et santé	1 573 100.00	707 102.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
906	Famille	8 900.00	0.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
908	Aménagement et service urbain environ.	5 391 060.27	376 132.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
909	Action économique	129 500.00	369 136.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
910	Opérations Patrimoniales	100 000.00	100 000.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
911	Dettes et autres opérations financières	4 829 500.00	4 829 500.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
912	Dotations et participations non affectées	0.00	1 100 000.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
913	Taxes non affectées	0.00	500 000.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
914	Transferts entre sections	2 756 560.00	2 177 347.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
919	Virement de la section de fonctionnement	0.00	5 512 406.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
95	Produits des cessions d'immobilisations	0.00	360 600.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

TOTAL GENERAL		17 308 711.27	17 308 711.27
----------------------	--	----------------------	----------------------

SECTION FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
920	Services généraux des administrations publiques locales	12 816 792.00	3 299 411.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
921	Sécurité et salubrité publiques	1 891 147.00	4 020.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
922	Enseignement et formation	4 970 300.00	643 500.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
923	Culture	3 460 053.00	307 970.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
924	Sports et jeunesse	7 404 947.00	1 878 058.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
925	Interventions sociales et santé	4 987 350.00	1 762 600.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
926	Famille	1 305 820.00	454 800.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
928	Aménagement et service urbain envir.	7 477 110.00	1 640 366.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
929	Action économique	2 044 868.00	1 022 820.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
931	Opérations financières	922 923.00	250.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
932	Dotations, et participations non affectées	0.00	11 635 552.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
933	Impôts et taxes non affectés	0.00	29 565 156.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
934	Transferts entre sections	2 177 347.00	2 756 560.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
939	Virement à la section d'investissement	5 512 406.00	0.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

TOTAL GENERAL	54 971 063.00	54 971 063.00
----------------------	----------------------	----------------------

D'APPROUVER l'équilibre général du budget arrêté à :

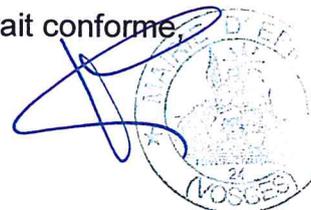
SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
17 308 711.27	17 308 711.27	54 971 063.00	54 971 063.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

Acte transmis au contrôle de
légalité le

26 DEC. 2018

Ville d'Epinal

Pour extrait conforme,
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Adopté :

avec 1 voix contre :
M. LACOURavec 5 abstentions :
Mmes ABEL – LEROY
M. MOINAUX – ROBINOT – BINAMÉ

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET ANNEXE GESTION DES SALLES

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER chapitre par chapitre le budget des opérations assujetties à la TVA 2019, BUDGET GESTION DES SALLES

SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET GESTION DES SALLES

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
903	Culture	64 655.00	0.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
911	Dettes et autres opérations financières	2 450.00	2 450.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
914	Transferts entre sections	15 546.00	55 000.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
919	Virement de la section de fonctionnement	0.00	25 201.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

TOTAL GENERAL	82 651.00	82 651.00
----------------------	------------------	------------------

SECTION FONCTIONNEMENT BUDGET GESTION DES SALLES

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
923	Culture	90 037.00	155 962.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
931	Opérations Financières	1 270.00	0.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
934	Transferts entre sections	55 000.00	15 546.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
939	Virement de la section d'investissement	25 201.00	0.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

TOTAL GENERAL	171 508.00	171 508.00
----------------------	-------------------	-------------------

D'APPROUVER l'équilibre général des opérations assujetties à la TVA Gestion des Salles arrêté à :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
82 651.00	82 651.00	171 508.00	171 508.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

Acte transmis au contrôle de
légalité le

26 DEC. 2018

Ville d'Ennal

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Adopté :

avec 1 voix contre :
M. LACOURavec 5 abstentions :
Mmes ABEL – LEROY
M. MOINAUX – ROBINOT – BINAMÉ

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,
Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT*

BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET ANNEXE LOCATIONS COMMERCIALES

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER Chapitre par chapitre le budget des opérations assujetties à la TVA 2019, BUDGET LOCATIONS COMMERCIALES

SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET LOCATIONS COMMERCIALES

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
900	Services généraux des administrations publiques locales	4 000.00	0.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
903	Culture	93 964.00	15 000.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
909	Action économique	354 136.00	0.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
911	Dettes et autres opérations financières	127 940.00	127 940.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
914	Transferts entre sections	33 205.00	470 305.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

TOTAL GENERAL		613 245.00	613 245.00
----------------------	--	-------------------	-------------------

SECTION FONCTIONNEMENT BUDGET LOCATIONS COMMERCIALES

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
920	Services généraux des administrations publiques locales	1 482 971.00	673 111.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
922	Enseignement et formation	0.00	108 333.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
923	Culture	605 918.00	394 00.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
924	Sports et jeunesse	37 890.00	147 150.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
928	Aménagement et service urbain envir.	211 500.00	0.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
929	Action économique	0.00	1 469 565.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
931	Opérations financières	16 780.00	0.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

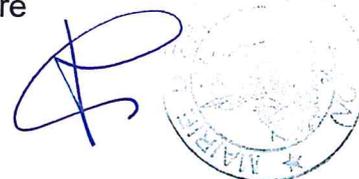
CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
934	Transferts entre sections	470 305.00	33 205.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

TOTAL GENERAL	2 825 364.00	2 825 364.00
----------------------	---------------------	---------------------

D'APPROUVER l'équilibre général des opérations assujetties à la TVA Locations Commerciales arrêté à :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
613 245.00	613 245.00	2 825 364.00	2 825 364.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

Pour extrait conforme,
Le Maire



Acte transmis au contrôle de
légalité le
26 DEC. 2018
Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées

VILLE



D'ÉPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté :

avec 1 voix contre :
M. LACOURavec 5 abstentions :
Mmes ABEL – LEROY
M. MOINAUX – ROBINOT – BINAMÉ

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET ANNEXE EAU

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Raphaëla CANTERI, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'APPROUVER chapitre par chapitre le budget Eau 2019 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
13	Subventions d'investissement	0.00	130 000.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
16	Emprunts et dettes	547 800.00	547 800.00
Pour : 33	Contre : 1	Abstention : 5	

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
20	Immobilisations Incorporelles	5 000.00	0.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
021	Virement de la section d'exploitation	0.00	282 990.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
23	Immobilisations en cours	713 990.00	0.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 000.00	370 000.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

TOTAL GENERAL		1 330 790.00	1 330 790.00
----------------------	--	---------------------	---------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET EAU

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	2 560.00	0.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
012	Charges de personnel et frais assimilés	22 485.00	0.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
65	Autres charges de gestion courante	490.00	0.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
66	Charges financières	78 125.00	0.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
023	Virement à la section d'investissement	282 990.00	0.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	370 000.00	64 000.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
75	Autres produits de gestion courante	0.00	692 650.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

TOTAL GENERAL	756 650.00	756 650.00
----------------------	-------------------	-------------------

D'APPROUVER l'équilibre général du budget Eau arrêté à :

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 330 790.00	1 330 790.00	756 650.00	756 650.00
Pour : 33		Contre : 1	Abstention : 5

Acte transmis au contrôle de
légalité le
26 DEC. 2018
Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

CONSTITUTION D'UN FONDS DE CONCOURS RELATIF À LA CRÉATION D'UN GIRATOIRE SITUÉ SUR LA RD11

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Déplacements et Aménagements urbains et Urbanisme du 12 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la constitution d'un fonds de concours avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal relatif à la création d'un giratoire situé sur la RD11.

DE PRÉCISER que la participation de la Ville est estimée au global, à 372.000 € HT, montant qui sera réévalué selon l'état final des coûts des travaux.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

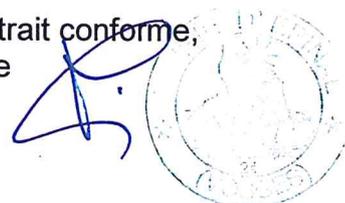
D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Acte transmis au contrôle de
légalité le

26 DEC. 2018

Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées

Pour extrait conforme,
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

**CONVENTION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DE
PRESTATIONS DE DÉCORATIONS FLORALES AVEC LA
PRÉFECTURE DES VOSGES**

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Dominique ANDRÈS, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Développement durable, Cadre de vie, Patrimoine forestier et TIC du 11 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

DE RÉSILIER, à la demande de la Préfecture des Vosges, la convention du 1^{er} avril 1986 pour l'entretien des espaces verts et de diverses prestations de décorations florales.

D'APPROUVER la nouvelle convention définissant les prestations révisées.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Préfecture des Vosges la convention correspondante et tout document afférent à ce dossier.

D'IMPUTER les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Acte transmis au contrôle de
légalité le

26 DEC. 2018

Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées

Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

**AVENANT DE PROLONGATION POUR LA FOURNITURE
D'ÉNERGIE****Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Déplacements et Aménagements Urbains et Urbanisme du 12 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :D'APPROUVER l'avenant relatif au contrat de fourniture d'énergie avec E.D.F, portant sur la prolongation pour une durée de 2 mois, à compter du 1^{er} janvier 2019.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant et tout document afférent à ce dossier.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Acte transmis au contrôle de
légalité le**26 DEC. 2018****Ville d'Epinal**
Secrétariat des AssembléesPour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

ASSIETTE DES COUPES ET DESTINATION DES PRODUITS DE L'EXERCICE 2019 DE LA FORET COMMUNALE

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Daniel VALENTIN, Adjoint au Maire,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Développement Durable, Cadre de Vie et Patrimoine Forestier du 11 Décembre 2018,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 Décembre 2018,
Vu les propositions de l'Office National des Forêts en date du 13 Septembre 2018,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'APPROUVER, tel qu'annexé à la présente délibération, l'état d'assiette des coupes et destination des produits de l'exercice 2019 dans les forêts communales d'EPINAL.

DE DEMANDER à l'Office National des Forêts d'asseoir les coupes de l'exercice 2019, conformément à ses propositions, à savoir :

- de mettre en œuvre les éventuelles modifications qui seraient apportées, en cas de nécessité, à l'état d'assiette de l'aménagement,
- de marteler les parcelles mentionnées dans le document n°1 annexé à la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

D'IMPUTER les recettes correspondantes sur les lignes budgétaires prévues à cet effet au budget.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

CESSION D'UNE PARCELLE CADASTREE AZ 566 AU PROFIT DU CENTRE HOSPITALIER ÉMILE DURKHEIM POUR LA RÉALISATION D'UNE MAISON DES INTERNES

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Jean-Claude CRAVOISY, Adjoint au Maire,

Vu l'avis émis par France Domaine en date du 23 novembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Moyens Généraux, Règlementation et Cimetières du 12 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 Décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la cession de la parcelle communale cadastrée AZ566 d'une contenance de 2.647 m², au profit du Centre Hospitalier Emile Durkheim, son maître d'ouvrage délégué ou toute autre personne morale pouvant se substituer, pour le projet de réalisation « d'une maison des internes ».

DE PRECISER que le prix de cession est fixé à 132 350 € et que la vente n'entre pas dans le champ d'application de la TVA en raison de la nature de l'opération est du statut des parties.

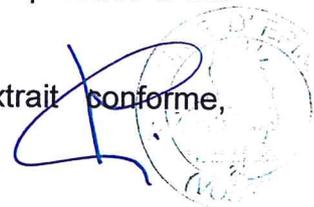
D'APPROUVER la constitution ou la suppression de toute servitude nécessaire relative à ce projet.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

D'IMPUTER les recettes correspondantes sur les lignes budgétaires prévues à cet effet au budget.



Pour extrait conforme,
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

MODIFICATION DES CONDITIONS DE CESSION DE TERRAINS PAR LA SEBL AU PROFIT DES CONSTRUCTEURS DU BOIS

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Adjoint au Maire,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2018,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Municipale Déplacements, Aménagements Urbains et Urbanisme du 12 Décembre 2018,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 Décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER l'échelonnement du paiement du prix de cession des terrains cadastrés AH 539, 540, 541, 542 et 543, par la Société d'Equipement du Bassin Lorrain (SEBL) au profit de la Société les Constructeurs du Bois.

DE PRECISER que les modalités de versement seront les suivantes :

60.000 € payés le jour de la signature de l'acte authentique et représentant la totalité du montant de la TVA. Etant précisé que le montant de la TVA sera calculé en fonction de son taux en vigueur au moment de la signature de l'acte.

90.000 € payable le 31 décembre 2019 au plus tôt et au plus tard le 30 juin 2020, la date de paiement correspondant à la livraison du second immeuble à acquérir par l'OPHAE.

210.000 € payables le 31 mars 2020 au plus tôt et au plus tard le 30 septembre 2020, la date de paiement correspondant à la livraison du second immeuble dit de type privé.

DE DONNER à la SEBL, concessionnaire de la zone, l'agrément pour la vente de ces terrains selon les modalités fixées ci-avant.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

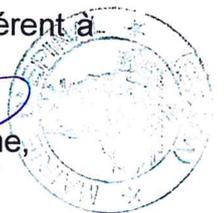
Acte transmis au contrôle de
légalité le

26 DEC. 2018

Ville d'Epinal

Secrétariat des Assemblées

Pour extrait conforme,
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : -

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Ne prennent pas part au vote :

M. HEINRICH - M. EYMANN - M. VIRY - M. MOINAUX

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,
Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE DÉVELOPPEMENT
ET D'AMÉNAGEMENT D'ÉPINAL-GOLBEY ET DE SA RÉGION
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'activité de l'exercice 2017 de la Société d'Economie Mixte de développement et d'aménagement d'Épinal-Golbey et de sa région.

Acte transmis au contrôle de
légalité le

26 DEC. 2018

Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées

Pour extrait conforme,
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : -

Avec 2 voix contre
M. JOURDAIN – Mme RAFIKI

Avec 2 abstentions
M. ROBINOT et Mme LEROY

Ne prennent pas part au vote :
M. HEINRICH - M. EYMANN - M. VIRY - M. MOINAUX

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT D'ÉPINAL-GOLBEY AU CAPITAL DE QWANT ENTREPRISE

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Patrick NARDIN, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Vu l'article L1524-1 et L1524-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte de Développement Economique et d'Aménagement d'Épinal-Golbey et de sa Région en date du 4 Décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'AUTORISER la Société d'Economie Mixte de Développement Economique et d'Aménagement d'Épinal-Golbey et de sa Région à prendre une participation à hauteur de 12 % au capital de la SASU QWANT ENTREPRISE, soit 12.000 actions à 0,01 € pour un montant de 120 €.



Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 31

Excusés : 7

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,
Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT*

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Sports du 12 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le versement d'une subvention pour la mise en place de la Fête du Sport à l'association Ambition Spinalienne Omnisports Insertion, pour un montant de 3.000 €.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.


 Pour extrait conforme,
 Le Maire
 


VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 31

Excusés : 7

Absent : 1

Adopté : à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote :
Mme DUMONTIER - M. VIRY

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,
Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT*

VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Michel HEINRICH, Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Sports du 12 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le versement d'une subvention, dans le cadre des trophées citoyens aux organismes suivants :

- France Bénévolat, associé à l'Association Jeunesse et Cultures, pour un montant de 5.000 € dédié au 1^{er} prix pour le projet « Le bénévolat forme la jeunesse » ;
- SAS Football, associé à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Épinal pour un montant de 2.500 € dédié au 2^{ème} prix pour le projet « Votre sécurité est notre priorité » ;
- France Parkinson 88, associé à l'Association Ambition Spinalienne Omnisports Insertion, pour un montant de 2.500 € dédié au 2^{ème} prix (ex-aequo) pour le projet « activités physiques et maladie de Parkinson ».

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Acte transmis au contrôle de
légalité le

26 DEC. 2018

Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées

Pour extrait conforme,
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES POUR L'ANNÉE CIVILE 2019

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Jeunesse, Petite Enfance, Éducation et Restauration Scolaire du 17 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

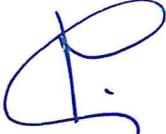
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le versement de subventions aux coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires spinaliennes, selon le tableau annexé à la présente délibération, pour un montant total de 64.742 € pour l'année 2019.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.




 Pour extrait conforme,
 Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF – OFFICE DÉPARTEMENTAL DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS POUR L'ANNÉE CIVILE 2019

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Jeunesse, Petite Enfance, Éducation et Restauration Scolaire du 17 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Vu la convention d'objectifs avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif – Office Départemental des Centres de Vacances et de Loisirs,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif – Office Départemental des Centres de Vacances et de Loisirs précisant les prix de journée des classes nature 2019 comme suit :

- Prix de journée ODCVL :	35,00 €
- Participation journalière Ville d'Épinal :	26,00 €
- Participation journalière Famille :	9,00 €

et fixant le montant de la subvention annuelle 2019 à 10.400 €.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet budget sur la ligne budgétaire 922-213-6574.

Acte transmis au contrôle de
légalité le

26 DEC. 2018

Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées

Pour extrait conforme
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

VERSEMENT DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Elisabeth DEL GÉNINI, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Communication, Promotion, Tourisme, Foires et Marchés du 17 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le versement d'une subvention d'accompagnement pour la location de salles ou matériels au Centre des Congrès, au profit de l'association spinalienne suivante :

- Ligue contre le cancer, pour un montant 1.344 € pour l'organisation d'une cérémonie de remerciements, qui s'est tenue, le 23 novembre 2018

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Acte transmis au contrôle de
légalité le

26 DEC. 2018

Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées

Pour extrait conforme
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION DE L'ATELIER
« JEAN-PAUL MARCHAL » AU MUSÉE DE L'IMAGE**

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur Christophe PETIT, Adjoint au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Culture, Patrimoine historique et Jumelages du 17 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention dans le cadre de l'installation de l'atelier d'imprimerie « Jean-Paul MARCHAL » au Musée de l'Image

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Acte transmis au contrôle de
légalité le

26 DEC. 2018

Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées

Pour extrait conforme
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Adopté : à l'unanimité

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

CONVENTION RELATIVE AUX MISSIONS DE SOUTIEN AUX POPULATIONS SINISTRÉES AVEC LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Pascale DEAU, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Affaires Sociales, de la Prévention et du Personnel Municipal du 18 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la convention relative aux missions de soutien aux populations sinistrées, notamment dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde avec la Croix-Rouge Française,

D'APPROUVER l'adhésion de la Ville d'Épinal à l'association la Croix-Rouge Française et de porter le montant de l'adhésion à la somme de 200 € (deux cents euros),

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.




Pour extrait conforme,
Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE CENTRE D'ACTIVITÉS LÉO LAGRANGE

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Pascale DEAU, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Affaires Sociales, de la Prévention et du Personnel Municipal du 18 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par le Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue pour la période 2017-2019 avec le Centre d'activités Léo Lagrange,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue pour la période 2017-2019 avec le Centre d'activités Léo Lagrange,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue pour la période 2017-2019 avec le Centre d'activités Léo Lagrange et tout document afférent à ce dossier,

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Acte transmis au contrôle de
légalité le

26 DEC. 2018

Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées

Pour extrait conforme,
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

M. MORETTON ne prend pas part au vote

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,
Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT*

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LA RÉGIE DES QUARTIERS D'ÉPINAL

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Pascale DEAU, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Affaires Sociales, de la Prévention et du Personnel Municipal du 18 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Régie des Quartiers d'Épinal, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document afférent à ce dossier.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Acte transmis au contrôle de
légalité le

26 DEC. 2018

Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées

Pour extrait conforme
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

M. VIRY ne prend pas part au vote

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES ET L'ASSOCIATION JEUNESSE ET CULTURES POUR DES ACTIONS DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Pascale DEAU, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Affaires Sociales, de la Prévention et du Personnel Municipal du 18 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la convention tripartite avec le Conseil Départemental des Vosges et l'Association Jeunesse et Cultures relative aux contributions respectives des contractants pour des actions dites de prévention spécialisée.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.





 Pour extrait conforme
 Le Maire

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

M. VIRY ne prend pas part au vote

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

*Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,
Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT*

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Pascale DEAU, Adjointe au Maire

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Affaires Sociales, de la Prévention et du Personnel Municipal du 18 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER le versement d'une subvention à l'association de prévention spécialisée Jeunesse et Cultures, pour l'organisation des Ateliers Manuels Pédagogiques 2018 pour un montant de 4.328 €.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Acte transmis au contrôle de
légalité le
26 DEC. 2018
Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées

Pour extrait conforme
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

CONVENTION RELATIVE À LA MÉDECINE DU TRAVAIL

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Pascale DEAU, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Affaires Sociales, Prévention et Personnel Municipal du 18 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Vu le projet de convention avec l'EPSAT, pour la mise à disposition d'un service de médecine préventive,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la convention de mise à disposition d'un service de médecine préventive avec la Société Ensemble Pour la Santé Au Travail des Vosges (EPSAT), pour l'année 2019.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Société Ensemble Pour la Santé Au Travail des Vosges (EPSAT), la convention correspondante annexée à la présente délibération et tout acte afférent.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet budget.

Acte transmis au contrôle de
légalité le

26 DEC. 2018

Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées

Pour extrait conforme,
Le Maire



VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Adopté : à l'unanimité

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

REMISE GRACIEUSE**Le Conseil Municipal,**

Entendu le rapport de Madame Pascale DEAU, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Affaires Sociales, Prévention et Personnel Municipal du 18 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'ACCORDER aux héritiers de Madame Barisa FERRAGUI, la remise gracieuse du salaire trop perçu suite à congé de maladie de l'agent.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire

Acte transmis au contrôle de
légalité le
26 DEC. 2018
Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées

VILLE



D'EPINAL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Adopté : à l'unanimité

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Pascale DEAU, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Affaires Sociales, Prévention et Personnel Municipal du 18 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

D'APPROUVER la transformation des postes suivants :

1 poste d'Adjoint Administratif à Temps Complet (35h/semaine)	en	1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe à Temps Complet (35h/semaine)
1 poste d'Assistant de Conservation Principal de 2 ^{ème} classe à Temps Complet (35h/semaine)	en	1 poste d'Assistant de Conservation Principal de 1 ^{ère} classe à Temps Complet (35h/semaine)
3 postes d'Adjoint Administratif à Temps Complet (35h/semaine)	en	3 postes d'Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe à Temps Complet (35h/semaine)
2 postes d'Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe à Temps Complet (35h/semaine)	en	2 postes d'Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe à Temps Complet (35h/semaine)
1 poste d'Adjoint Technique à Temps Complet (35h/semaine)	en	1 poste d'Adjoint Principal de 2 ^{ème} classe à Temps Complet (35h/semaine)

1 poste d'Agent de Maîtrise à Temps Complet (35h/semaine)	en	1 poste d'Agent de Maîtrise Principal à Temps Complet (35h/semaine)
1 poste d'ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe à Temps Complet (35h/semaine)	en	1 poste d'ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe à Temps Complet (35h/semaine)
1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe à Temps Complet (35h/semaine)	en	1 poste d'Agent de Maîtrise à Temps Complet (35h/semaine)

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme,
Le Maire



Acte transmis au contrôle de
légalité le
26 DEC. 2018
Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées

VILLE**D'ÉPINAL**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Présents : 32

Excusés : 7

Absent : 0

Séance du 20 DÉCEMBRE 2018

Adopté : à l'unanimité

Le Conseil Municipal, convoqué conformément à la loi en date du 13 décembre 2018, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville,

Présidence de M. Michel HEINRICH - Secrétaire M. Christophe PETIT

DÉPLACEMENTS DES ÉLUS
DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPÉCIAL

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame Pascale DEAU, Adjointe au Maire,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Affaires Sociales, Prévention et Personnel Municipal du 18 décembre 2018,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Permanente du 18 décembre 2018,

Vu les articles L.2123-18 et L.2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les fonctions de Maire, d'Adjoint, de Conseiller Municipal et membre de délégation spéciale donnent droit au remboursement de frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux,

Considérant que le mandat spécial exclut les activités courantes de l' élu municipal et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet,

Considérant que le mandat spécial est autorisé par le Conseil Municipal qui détermine précisément les missions entrant dans le cadre de ce mandat spécial,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Les missions entrant dans le cadre de ce mandat spécial sont les suivantes :

- Assises régionales Air Climat Energie Santé, le 19 novembre 2018, à Nancy, pour Messieurs Dominique ANDRÈS et Nicolas BRAUN,

- Dans le cadre de la remise des trophées des Mobilités Actives, le 22 novembre 2018, à Strasbourg, pour Monsieur Dominique ANDRÈS,
- Commission nationale patrimoine et architecture, le 22 novembre 2018, à Paris, pour Monsieur Jacques GRASSER,
- Commission régionale patrimoine et architecture, le 11 décembre 2018, à Metz, pour Monsieur Jacques GRASSER,
- Dans le cadre d'une invitation de l'association des Villes marraines, le 12 décembre 2018 à Paris, pour Monsieur Jacques GRASSER,
- Conseil d'administration des Villes de France, le 12 décembre 2018, à Paris, pour Monsieur Michel HEINRICH,
- Dans le cadre du 11^{ème} rendez-vous avec l'Intelligence Locale, le 12 décembre 2018, à Paris, pour Monsieur Dominique ANDRÈS,
- Commission régionale patrimoine et architecture, du 19 décembre 2018, à Metz, pour Monsieur Jacques GRASSER,
- Commission nationale patrimoine et architecture, le 20 décembre 2018, à Paris, pour Monsieur Jacques GRASSER,
- Conseil d'administration de l'ATMO Grand Est, le 21 décembre 2018, à Villers-lès-Nancy, pour Monsieur Dominique ANDRÈS,

Les dépenses exposées par les élus dans le cadre des missions ci-dessus énumérées du mandat spécial devront être produites sur un état de frais et accompagnées d'un ordre de mission.

D'APPROUVER les dépenses exposées par les élus dans le cadre d'un mandat spécial et ceci conformément à la liste ci-avant énoncée.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

D'IMPUTER les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget.

Pour extrait conforme
Le Maire



Acte transmis au contrôle de
légalité le
26 DEC. 2018
Ville d'Epinal
Secrétariat des Assemblées

